AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-4-74 728017

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

30,oo Francs

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

10 Avril 1974 - N° 9

/ TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER /

Poursuivre la protection fongicide préventive avec soin au fur et à mesure de la croissance de la végétation et du délavage des produits par les pluies, car chaque période pluvieuse provoque maintenant de très nombreuses projections d'ascospores.

Comme nous le laissions prévoir dans notre dernier bulletin, les premières taches de tavelure sont apparues sur poiriers au cours de la semaine dernière. Ces taches sont parfois nombreuses, en particulier dans les Landes, où elles affectent dans certains vergers plus de 30 % des inflorescences sur les variétés précoces qui n'étaient pas protégées au moment des pluies du 15 mars.

De nouvelles sorties de taches sont à craindre dans les prochains jours, conséquence des contaminations du 19 mars.

/ EXCORIOSE DE LA VIGNE /

Comme chaque année à pareille époque, des problèmes se posent à propos de l'application des traitements de post débourrement.

Les traitements ne sont efficaces que s'ils sont effectués au bon moment (Stades C.D. et D.E.) et avant la pluie contaminatrice.

L'irrégularité du débourrement, phénomène constaté tous les ans, rend difficile la détermination du moment le plus favorable, qui varie, pour une même propriété selon les cépages et pour un même cépage, selon les parcelles.

La réussite des traitements passe donc par une observation soigneuse des stades phénologiques de la vigne, parcelle par parcelle. On considère que le stade D, favorable au premier traitement, est atteint lorsque 50 % de bourgeons au moins y sont arrivés. Il en est de même pour le stade E (deuxième traitement.)

Nous rappelons que les pulvérisations fongicides de post débourrement destinées à combattre l'excoriose ne doivent pas devenir des automatismes. Seules doivent être traitées les parcelles présentant actuellement des symptômes de la maladie sur les coursons et les astes.

.../...



.../...

Choisir l'une des matières actives ci-dessous :

- dichlofluanide (200 g/MA/hl en volume normal) ce qui représente 600 g à 800 g d'Euparène par hectare.

- folpel + captafol (160 g + 40 g/MA/hl en volume normal) soit 750 g à 1 kg de Difosan vigne ou de mycodifol F par hectare.

- Mancozèbe (280 g/MA/hl en volume normal) soit 1 kg à 1,4 kg de Dithane M 45 par hectare ou 1,2 kg à 1,6 kg de Sandozèbe par hectare.

- Mancozèbe + folpel (135 g + 90 g/MA/hl) soit 900 g à 1,2 kg de Mancofol par hectare.

/ BLACK-ROT DE LA VIGNE /

Les premières projections d'ascospores se sont produites lors des pluies de la semaine dernière. Dans les vignobles atteints de Black-rot l'an dernier, ou situés en bordure de parcelles abandonnées malades, prévoir le premier traitement fongicide contre ce champignon dès l'apparition des premiers organes verts.

Choisir l'un des fongicides homologués contre cette maladie, figurant dans la liste jointe au bulletin n° 7 du 26 mars.

Au cas où un traitement mixte excoriose -black-rot serait justifié, préférer l'une des deux matières actives efficaces contre les deux maladies :

- Dichlofluanide à 250 g MA/hl en volume normal, soit 750 g à 1 kg d'Euparène par hectare.

- Mancozèbe à la dose recommandée pour lutter contre l'excoriose.

/ DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES /

Dans la liste ci-jointe concernant les délais d'emploi des pesticides agricoles, il convient de corriger une erreur concernant l'hydroxyde de tricyclohexylétain (page 4) dont le délai d'emploi est de 7 jours et non de 30.

L'Ingénieur d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant : L. BOUYX

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES

POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX

DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

LISTE ÉTABLIE PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
B - **Hydrocarbures chlorés :**		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
C - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.

P74

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
D - Esters phosphoriques endothérapiques :		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- thiométon	21	
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
E - Carbamates :		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- méthiocarbe	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
F - Acaricides spécifiques :		
- benzomate	15	
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorféméthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	Non dangereux pour les abeilles.
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
G - Fongicides :		
- binapacryl	21	
- chlorothalonil	7	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
H - Divers :		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquement au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N^os Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD

FRANLY - 14707

Directeur-Gérant : L. BOUYX